

Réparer et préparer maintenant : Pour une économie française circulaire et solidaire

Les entreprises sociales Envie s'adressent aux candidat(e)s aux élections présidentielles de 2022

Le Réseau Envie, c'est quoi ?

Le Réseau Envie, rassemble 52 entreprises sociales, 2859 salarié(e)s dont 2011 sont en parcours de retour à l'emploi, pour un chiffre d'affaires annuel de 81 millions d'euros en 2020.

Plus de 30% des déchets d'équipements électriques et électroniques en France sont collectés et/ou traités par ses équipes.

Le Réseau Envie est un des leaders de l'économie circulaire national depuis 1984 :

En réutilisant des appareils abandonnés par leurs propriétaires, ou en démantelant ces appareils pour en extraire des fractions de matières recyclables ou des pièces détachées, Envie participe à la limitation des déchets et contribue à faire changer les modes de consommation.

Enfin, les entreprises Envie remettent sur le marché français chaque année plus de 100 000 appareils rénovés et garantis qu'elles revendent à bas prix, permettant à chacun d'accéder à des équipements de la vie quotidienne.

Le Réseau Envie a démontré de manière concrète que l'action sociale et l'action environnementale ne s'opposent pas mais qu'au contraire, leur synergie dessine la France et le monde de demain : une transition écologique socialement juste, au service de nos territoires et des populations qui y vivent !

Si vous adhérez à cette vision, nous vous demandons de porter ces propositions du Réseau Envie :

1/ Établir des critères liés à l'inclusion obligatoires et contraignants sur l'accompagnement social et professionnel des personnes concernant tous les appels d'offre dans le domaine de l'économie circulaire, aussi bien dans les marchés publics que dans les marchés privés

Aujourd'hui, nombre d'appels d'offre concernant l'économie circulaire ne possèdent pas de critères liés à l'inclusion, ne serait-ce qu'incitatifs. C'est particulièrement le cas dans les marchés dits « privés », or ceux-ci organisent parfois toute la filière, comme par exemple, les marchés logistiques des déchets d'équipement électriques et électroniques.

2/ Simplifier enfin les politiques d'accès à la formation professionnelle dans une logique de « guichet unique » et de transparence des fonds dédiés à l'IAE et des OPCO afin de faciliter la professionnalisation dont l'économie circulaire a tant besoin

3/ Augmenter le volume financier alloué aux formations IAE pour répondre enfin aux besoins, notamment concernant les entreprises de +50 salariés qui n'ont pas accès à ces fonds pour financer la professionnalisation de leurs encadrants

En 2021, l'enveloppe PIC-IAE s'élève à 75M€ pour 135 000 salariés en parcours d'insertion, soit environ 550 € par salarié. Le coût moyen d'une formation qualifiante par salarié pour notre réseau en 2020 était de 3900 €. On s'aperçoit ainsi que les efforts de formation sont principalement portés par les structures elles-mêmes, or les besoins en techniciens de l'économie circulaire, notamment dans le réemploi D3E, sont très importants. Sans techniciens formés et en nombre : pas d'économie circulaire, c'est le défi premier pour un passage à l'échelle significatif.

4/ Lutter contre le « green washing » dans l'économie circulaire en établissant des critères précis concernant les entreprises qui accèdent aux objets, machines et matériaux à réemployer

Aujourd'hui, nombre d'entreprises de « réemploi » ou « reconditionnement » n'ont pas de pratique environnementale et sociale réelle. Parfois même, c'est l'inverse : nombre d'entre elles achètent des lots d'appareils quasi-neufs, les « rénovent » dans des pays à coûts salariaux faibles et les revendent dans les pays à fort pouvoir d'achat : le nombre d'emplois local est faible et la quantité de carbone émise par les circuits des objets, très importante. Les critères devant au minimum concerner l'« âge » (éviter le « quasi-neuf ») des produits, la distance que ces produits parcourent, la localisation de l'emploi en France, la politique sociale et de formation

5/ Mettre en place/application le Fonds Réparation, avec un taux de prise en charge permettant d'équilibrer les modèles économiques de l'acte de réparation (10% seulement aujourd'hui) et établir une labellisation sur des critères professionnels mais aussi sociaux qui favorise les entreprises sociales et solidaires

Le taux de prise en charge de la réparation par le biais de l'éco-taxe est faible, 10%. Cela ne suffira sans doute pas à viabiliser une filière portant d'intérêt général. De plus, l'accès à ce fonds est basé aujourd'hui sur des critères inconnus

6/ Réformer les éco-organismes pour que les entreprises qui opèrent réellement dans l'économie circulaire soient décisionnaires dans leur gouvernance ?

Les éco-organismes sont dirigés par des actionnaires qui sont les seuls « distributeurs » et « constructeurs ». Alors qu'ils sont eux-mêmes partie prenante du Réemploi et de la Réparation comme acteurs du marché, ils peuvent aussi avoir un rôle déterminant pour organiser les filières. Il y a là une situation de conflit d'intérêt important. Les autres acteurs peuvent siéger dans des commissions de « parties prenantes » au rôle seulement...consultatif ! Une gouvernance collective des éco-organismes, avec l'ensemble des acteurs de la filière, solidifiera juridiquement les éco-organismes et permettra des consensus plus forts.

7/ Mise en place d'un dispositif de soutien pour les entreprises qui investissent dans la production et la distribution de Pièces Détachées de Réemploi, que ce soit en terme fiscal ou d'aide à l'investissement

L'idée d'un taux de TVA réduit pour les activités d'économie circulaire progresse et nous nous en réjouissons. Pour autant, les entreprises d'insertion comme Envie, sont défiscalisées à la vue de leur activité sociale. En contrepartie, elles doivent respecter un certain nombre de règles comme l'interdiction de la publicité sur leurs produits. De plus, l'« aide au poste » actuelle ne compense pas les dépenses et efforts financiers des entreprises sociales en termes d'insertion de personnes éloignées de l'emploi, comment leur éviter une concurrence déloyale de la part des entreprises à but lucratif si celle-ci ne paient plus qu'une fiscalité résiduelle ?

8/ Les entreprises Envie s'auto-financent à 85% (taux exceptionnel pour des entreprises sociales d'insertion). Pour autant, elles ont besoin d'aides et investissements pour se développer : il est nécessaire de construire un cadre législatif et réglementaire pour que les entreprises sociale et solidaire puissent faire appel aux financements privés sans dénaturer la non-lucrativité au cœur de leur identité

Construire une économie circulaire à la hauteur des besoins demande des investissements très importants. Les entreprises lucratives peuvent recourir à l'investissement privé aisément, la composition capitalistique de leur gouvernance le leur permettant.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont aussi confrontées à des besoins de financement importants, les fonds privés peuvent alors exiger des modalités de gouvernance incompatibles avec les statuts et valeurs de l'ESS.

